



ACNUSA
AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES NUISANCES AÉROPORTUAIRES

2020

Rapport sur les comptes

Synthèse

Dotation 2020

Dépenses du personnel

Dépenses de fonctionnement

Dépenses prise en charge
directement par le ministère
de la Transition écologique
(coûts 2019)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sommaire

- **Synthèse**
- **Dotation 2020**
- **Dépenses du personnel**
- **Dépenses de fonctionnement :**
 - Fonctionnement général
 - Systèmes d'information et de communication
 - Formations et colloques
 - Frais de justice
 - Frais de déplacement
 - Dépenses de documentation et communication
 - Dépenses d'expertise et d'études
- **Dépenses prises en charge directement par le MTE (coûts 2019)**

Le budget de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) est inscrit au programme 217 des ministères de la Transition écologique, de la Cohésion des territoires et de la Relation avec les collectivités territoriales et de la Mer (MTE/MCTRCT/Mer « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ».

Le présent bilan a fait l'objet d'une présentation devant le collège de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires pour prise d'acte en séance du 3 février 2021 et au comité de technique, pour information, le 8 février 2021.

Synthèse

Dépenses de personnel de l'ACNUSA (Autorisations d'engagement=Crédits de paiement)

	2019	2020
Total	1 349 117	1 314 907
Rémunération du président et des agents	1 252 627	1 188 872
Indemnités des membres	70 524	65 624
Apprentis	15 038	56 691
Agents en intérim ou renforcement temporaire	10 928	-
Formation	-	3 720

Crédits de fonctionnement de l'ACNUSA

	Bilan des comptes 2019		Primitif 2020		Modificatif 2020		Bilan des comptes 2020		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	Report AE 2019	AE	CP
Disponible	640 260	510 132	564 329	564 329	656 773	526 646	130 128	576 646	538 325
Fonctionnement général	62 531	59 342	82 000	82 000	70 000	33 000	3 189	29 643	30 000
Systèmes d'information et communication	138 985	105 391	135 000	135 000	135 000	124 000	33 594	125 502	84 839
Formations et colloques	-	-	7 000	7 000	60 000	46 000	-	59 692	22 349
Frais de justice	86 570	45 770	70 000	70 000	135 000	115 000	40 800	169 768	181 008
Déplacement	32 699	32 699	35 000	35 000	23 000	21 000	-	10 863	10 863
Documentation et communication	163 519	124 279	135 329	135 329	110 000	92 000	39 240	89 252	117 588
Expertises - Etudes - Recherche	155 956	142 651	100 000	100 000	123 773	95 646	13 305	91 926	91 678

Dotation

1 976 646 € en autorisations d'engagement (AE)

1 956 646 € en crédits de paiement (CP)

		Apprentis	Formations
Personnel	Dotation initiale	1 400 000,00	1 400 000,00
Fonctionnement	Dotation initiale	526 646,00	526 646,00
	Crédits supplémentaires	50 000,00	30 000,00
	Dotation au 31/12/2020	576 646,00	556 646,00
TOTAL		1 976 646,00	1 956 646,00

En application de la loi de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001, l'ensemble des dépenses de l'État fait l'objet d'une double autorisation parlementaire au niveau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

Les **autorisations d'engagement** (AE) constituent l'enveloppe budgétaire dédiée aux dépenses pouvant être engagées. Elles sont consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'État. Les autorisations d'engagement peuvent concerner des projets sur plusieurs années dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices.

Les **crédits de paiement** (CP) représentent l'enveloppe budgétaire dédiée aux dépenses pouvant être payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement.

Pour l'année 2020, les dépenses de fonctionnement (Titre III) de l'Autorité ont bénéficié d'un abondement supplémentaire d'autorisations d'engagement de 50 000 € et de crédits de paiement de 30 000 €. Ces abondements ont permis de faire face aux besoins inhérents aux frais de justice dus aux contentieux dont est l'objet l'Autorité et d'engager le marché relatif à la refonte du site internet de l'ACNUSA.

Dépenses du personnel

Rémunération du président et des agents	Indemnités des membres	Apprentis	Formations	TOTAL
1 188 872,20	65 623,62	56 691,01	3 720,00	1 314 906,83
90,41%	4,99%	4,31%	0,28%	

Les dépenses du personnel constituent la part essentielle (67%) du budget de l'Autorité. La partie principale des dépenses (90%) est constituée par les crédits de rémunération des personnels permanents (y compris président). Le maintien à un niveau similaire à 2019 (1 349 k€ en 2019 pour 1 315 k€ en 2020) s'explique par les mesures de gestion qui ont permis d'assurer la continuité du service lors de cessations d'activités (2 agents en 2020), le recrutement d'une agente sur un emploi vacant et d'un intérimaire (pour raison de congé maternité), ainsi que la montée en compétences lors de remplacements d'agents (2 postes).

En 2020, la formation a été imputée sur les dépenses de personnel (Titre II),

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées respectivement à :

576 645,76 € en autorisations d'engagement 2020

(Hors report de crédits engagés en 2019 et reportés en 2020)

538 324,91 € en crédits de paiement

1) Fonctionnement général

	AE		CP
	report 2019	2020	
Fonctionnement divers (téléphonie mobile - fournitures de bureau - affranchissements)	633,23	11 779,76	12 363,66
Restauration	2555,29	10 806,49	10 579,53
Achats en régie	0	787,11	787,11
Indemnités stagiaires	0	6 269,85	6 269,85
TOTAL	3 188,52	29 643,21	30 000,15

Les dépenses sur ce poste sont moindres compte tenu de la crise sanitaire qui a entraîné une baisse relative des frais de fonctionnement pour les agents placés pendant une période longue en télétravail, mais également pour les membres du collège, dans la mesure où deux sessions se sont tenues en totalité en visio-conférence et par la suite, plusieurs membres ont participé aux séances en visioconférence ou audioconférence.

Prestataires mobilisés (liste non exhaustive) :

Elior, La Poste, SFR...

2) Systèmes d'information et de communication

	AE		CP
	report 2019	2020	
Achats	0	0,00	0,00
Prestations logicielles	24090,00	23 800,20	41 745,00
Site internet	9504,00	60 811,20	2 203,20
Maintenance hébergement	0	40 890,36	40 890,36
TOTAL	33 594,00	125 501,76	84 838,56

L'Autorité a maintenu un haut niveau d'engagements en matière de systèmes d'information et de communication avec les marchés passés pour la mise en place d'un système de téléprocédure et pour la refonte du site Internet.

Le premier projet a connu quelques retards mais a bien avancé. Le second projet a également connu un retard en partie dû à la crise de la Covid 19 ; le rattachement au marché de la direction de la communication du ministère (DICOM) a cependant permis d'engager les crédits en novembre 2020 et les travaux sont maintenant réellement engagés.

Prestataires mobilisés sur le poste systèmes d'information et communication :

Pulpstation, Environmental Systems Research Institute (ESRI), Dilitrust et ECEDI.

3) Formations et colloques

	AE		CP
	report 2019	2020	
Formations apprentis	0	59 192,00	31 849,00
Formations diverses	-	500,00	500,00
TOTAL	0,00	59 692,00	22 349,00

Compte tenu des conditions sanitaires survenues en 2020, un seul agent a suivi une formation en 2020. Concernant le poste « apprentis », les engagements réalisés en 2020 couvrent à la fois les apprentis recrutés en 2019 et ceux en 2020. Cela s'explique par les difficultés rencontrées par certains établissements de formation à adresser leurs factures en temps utile.

4) Frais de justice

	AE		CP
	report 2019	2020	
Avocats	40800	169 767,60	181 008,00
Contentieux		0,00	0,00
TOTAL	40800	169 767,60	181 008,00

Les frais de justice ont atteint en 2020 un niveau très élevé compte tenu des nombreux contentieux à l'encontre de décisions prises par l'Autorité en 2017 et 2018. Les récentes décisions du Conseil d'État (27 juillet) et du Conseil Constitutionnel (27 novembre), laissent supposer que l'essentiel des recours en instance devraient pouvoir être traités par les juridictions administratives en 2021. Les dépenses en matière de frais de justice (principalement pour les prestations de notre conseil) resteront élevées pour décroître dès lors que les recours sur certaines décisions 2017 et 2018 auront été purgés.

Prestataires mobilisés sur le poste frais de justice:

Cabinet d'avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation (Lyon-Caen & Thiriez)

5) Frais de déplacement

	AE		CP
	report 2019	2020	
Membres	-	9 178,54	9 178,54
Présidents et agents	-	1 684,68	1 684,68
TOTAL	-	10 863,22	10 863,22

Les frais de déplacement ont été initialement dotés d'une enveloppe de 35 k€ mais les dépenses réalisées sont bien inférieures. Ce sont les effets directs de la crise sanitaire avec des déplacements moindres (moins de rencontres CCE/ACNUSA) et deux sessions (avril et mai) tenues en dématérialisé.

Prestataires mobilisés sur le poste frais de déplacement :

Globéo

6) Dépenses de documentation et communication

	AE		CP
	report 2019	2020	
Rapport annuel, rapport d'activité	0	11 116,78	10 816,78
20 ans ACNUSA	15 068,41	468,70	11 794,71
Conseil en communication	22 80,00	68 400,00	85 710,00
Divers	1 371,90	9 266,49	9 266,49
TOTAL	39240,31	89 251,97	117 587,98

Les dépenses de communication sont restées à un niveau élevé avec notamment le colloque pour les 20 ans de l'Autorité. Elles ont connu néanmoins une baisse au 2^{ème} semestre du fait que la prestation de conseillère en communication a été internalisée après le recrutement de la secrétaire générale adjointe

Prestataires mobilisés sur le poste documentation et communication :

Grayling, Ethical communication, Wala studio graphique, la DILA , Denis Cheissoux, Elan film, Autours des saveurs et Dupont restauration et les abonnements : Dalloz, Aéroport, Journal de l'équipement, trombinoscope, Argus press.

7) Dépenses d'expertise et d'études

	AE		CP
	report 2019	2020	
Etudes	13 305,00	91 926,00	91 678,00
TOTAL	13 305,00	91 926,00	91 678,00

Les crédits d'expertise et d'études sont restés à un niveau élevé, ce qui a permis au travers de marchés de prestations de réaliser un programme d'études globalement conforme aux prévisions. Bien qu'ayant pu connaître des difficultés de gestion avec la crise sanitaire, ces études ont pu être menées sans retards excessifs et la plupart d'entre elles ont donné lieu ou donneront prochainement lieu à publications.

Prestataires mobilisés sur le poste Expertises et études :

CITEPA, EODD, Thomas Collin, Régis Guyot, Florence Inzerilli et Cristal Aéro Solutions.

Dépenses prises en charge directement par le MTE (coûts 2019)

Parmi les dépenses de l'Autorité, certaines sont directement supportées par le ministère de la Transition écologique. Il s'agit des dépenses liées aux coûts d'occupation des locaux au 244 boulevard Saint Germain à Paris.

Les postes concernés regroupent les charges fiscales, les fluides, la maintenance des équipements techniques, l'informatique et la téléphonie, l'entretien courant du bâtiment, le nettoyage, la sécurité incendie-secours, la sûreté-accueil, la reprographie et les services médicosociaux.

En 2019, les avantages en nature liés aux coûts pondérés d'occupation des locaux boulevard Saint-Germain ont été évalués par le secrétariat général du MTE à **80 434 € en AE et en CP**. Ce montant est significativement plus bas que le montant évalué en 2018 (264 356 €) dans la mesure où la quote-part des loyers imputables à l'Autorité n'est plus valorisée depuis l'abandon, en 2019, de la procédure d'imputation.

Si les loyers avaient continué à être imputés à l'Autorité, la totalité des coûts supportés par le Ministère seraient probablement restés inférieurs à 300 000 € comme lors des exercices précédents.



ACNUSA

AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES NUISANCES AÉROPORTUAIRES

244, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

Tél. : 01 53 63 31 80

contact@acnusa.fr • www.acnusa.fr



Directeur de la publication :

Gilles Leblanc

Conception graphique et réalisation :

François-Xavier LEHE (wala-studio-graphique.fr)